

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1673

Rubrik: Editio

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des réformes bancales

Une seule chose est certaine: le montant des primes sera plus élevé cette année que la précédente. Cette certitude mise à part, le dossier de l'assurance maladie apparaît comme un chantier complexe, ouvert sur plusieurs fronts, mais dont on peine à voir l'avancement et la cohérence. Rappel des enjeux et des échéances pour ne pas perdre le fil durant cette nouvelle année.

Fin 2003, le Conseil national, à une très courte majorité entraînée par la gauche, enterre la révision de la LAMal, après trois ans de travaux. Rappelons que le Parlement, comme trop souvent ces dernières années, a cru pouvoir faire mieux que le projet proposé par le Conseil fédéral. Il a ainsi trop chargé le bateau, sans s'embarrasser des procédures de consultation qui favorisent des solutions consensuelles. La même année, le peuple rejette sèchement l'initiative socialiste pour des primes proportionnelles au revenu.

C'est pourquoi la démarche se fait plus prudente. Désormais la réforme se décline par paquet et, pour éviter l'addition des oppositions, chaque thème à l'intérieur du paquet fait l'objet d'une révision spécifique.

Dans le premier paquet, le Parlement a prolongé la durée de validité de mesures déjà en vigueur - compensation des risques entre les caisses, reconduction et gel des tarifs, participation des cantons au financement des hôpitaux. L'enveloppe budgétaire pour la réduction des primes a été augmentée, mais proportionnellement moins que la hausse de ces dernières. La carte d'assuré sera introduite dès 2008. Le bilan est maigre. Quant à la suppression de l'obligation faite aux assurances de contracter avec les prestataires de soins reconnus, le Parlement a repoussé sa décision.

Le traitement du deuxième paquet n'avance guère. Le Conseil fédéral préconise le financement des prestations de base fournies par les hôpitaux publics et privés reconnus par la planification, et non plus des établissements hospitaliers. Ce financement serait pris en charge à part égale par

les cantons et les caisses. A terme, le gouvernement vise un financement moniste par un seul agent payeur, les caisses. Le dossier est toujours pendant devant le Conseil des Etats, dont la commission a tenté en vain d'imaginer son propre modèle. La promotion des réseaux de soins et des généralistes est aussi en attente, tout comme la nouvelle loi sur le financement des soins qui devrait décharger la LAMal du coût de soins liés à la vieillesse.

L'an passé, le Département fédéral de l'intérieur a obtenu une baisse du prix des médicaments pour une économie estimée à 250 millions. Il a également supprimé de la liste des prestations remboursées par l'assurance de base, cinq traitements dits de médecine complémentaire, introduits à titre d'essai. Enfin il a prolongé le moratoire sur l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux.

Il faut encore mentionner deux initiatives populaires déposées. Celle de l'UDC pour une baisse des primes grâce à la suppression de la liberté de contracter et la réduction du catalogue des prestations remboursées. Celle du Mouvement populaire des familles, appuyée par la gauche, exigeant une caisse maladie unique et des primes fixées en fonction de la capacité économique des assurés.

Si le souci de maîtriser les coûts de la santé paraît justifié, la démarche fondée principalement sur la mise en concurrence des prestataires de soins comme des assurances ne convainc pas. Miser sur les mécanismes du marché, c'est courir le risque que les économies se réalisent au détriment de la qualité des soins (cf. DP n° 1650, 1656, 1665). Cette crainte est d'autant plus justifiée que les préoccupations relatives à la qualité des pratiques médicales, au rapport coût-efficacité des traitements, sont singulièrement absentes du débat sur la réforme de l'assurance maladie. Tout comme est négligée la nécessité de promouvoir en amont une véritable politique de prévention. *jd*

Références sur www.domainepublic.ch

Edito

Le salut viendra des énergies renouvelables

Le récent bras de fer entre la Russie et l'Ukraine n'inquiète pas seulement Bruxelles. La Suisse aussi importe 40% de son gaz de Sibérie, directement ou par l'intermédiaire de l'Allemagne. Et tout comme le pétrole, cette énergie fossile n'est pas disponible en quantité illimitée. Son prix va donc augmenter. Ce nouveau rappel de la fragilité de notre approvisionnement énergétique - ces deux agents fossiles couvrent plus de 70% de notre consommation finale - va-t-il enfin provoquer le sursaut libérateur?

On sait les électriciens à l'affût. Déjà ils évoquent de nouvelles centrales nucléaires. Mais cette solution implique un long délai de réalisation et se heurtera à coup sûr à la méfiance populaire. Quant au projet d'une centrale à gaz pour combler le déficit électrique prévisible, elle ne réduirait pas notre dépendance.

Restent à disposition deux leviers complémentaires, la promotion massive des énergies renouvelables et les économies. Les techniques sont disponibles, les instruments d'incitation efficaces sont connus; ne manque que la volonté politique.

En effet, la Suisse fait pâle figure en comparaison européenne. Ses entreprises spécialisées et ses banques contribuent au développement des énergies renouvelables surtout à l'étranger. De nombreux pays européens comme l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne font déjà beaucoup mieux que nous. Et l'Autriche veut produire 78% de son électricité à partir des énergies renouvelables en 2010, c'est-à-dire demain.

La clé de ce succès? Garantir aux producteurs d'énergies renouvelables un prix qui couvre leurs coûts durant une période de dix à vingt ans (cf. DP n° 1656). Ce qui permet d'amortir les investissements nécessaires à ce type de production. Là où ce modèle a été introduit, il a suscité une forte croissance de la production, contribuant par là même à abaisser le prix des équipements.

C'est à ce prix seulement que les énergies renouvelables se développeront rapidement en Suisse. A condition que soit surmontée la résistance des électriciens helvétiques qui craignent comme la peste la décentralisation de la production qu'implique la promotion des énergies renouvelables. A suivre donc dans le cadre de la révision en cours de la loi sur l'énergie et de l'adoption de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité. *jd*